



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 120339

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait qu'une loi du 19 juillet 1977 modifiée en 2002 réglemente les sondages électoraux. Elle souhaiterait savoir si par sondage électoral on entend strictement un sondage concernant les intentions de vote pour une élection, ou s'il peut s'agir au contraire de manière beaucoup plus large de sondage comportant des appréciations sur telle ou telle personnalité ou même de sondage ayant pour but de connaître les aspirations des habitants quant à la gestion d'une ville.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120339

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2577